

A R R E T E

Objet : Règlementation de la circulation et du stationnement rue du Moulin en raison des travaux de branchement assainissement Chateau

Le Maire de Marnay,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 44, R. 225 et R. 225-1,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213,
L.2213-5 et L. 2512-13

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble
les textes qui l'ont modifié et complété,

CONSIDERANT la demande d'installation d'une nacelle par M. ROUZE Franck, rue du
Moulin à compter du lundi 15 décembre à 8 heures, jusqu'à la fin des travaux,

CONSIDERANT que cette nacelle est nécessaire pour effectuer le raccordement assainissement
de la co-propriété située au 14, Place Jean de Joinville ;

CONSIDERANT que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement cette
réglementation,

Vu l'intérêt général,

A R R E T E

Article 1 :

La circulation et le stationnement des véhicules rue du Moulin sera interdite à compter du
15 décembre 2025 à 6 heures jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 :

La circulation sera remise dans les deux sens Rue Victor Hugo durant la durée des travaux.

Article 3 :

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des
présentes dispositions.

Article 4 :

La Brigade de Gendarmerie et le Maire de Marnay sont chargés chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme : En Mairie le 09/12/2025

Le Maire,

